

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 3068 /FIN.

ASTRIDA



1383

Objet:

Demande licence Mod.G.
Monsieur Michalios
parc. II Ndago.-

Transmis à Monsieur le Résident du Ruanda à Kigali,
avec avis favorable, la demande ci-jointe, émanant de Monsieur
Michalios commerçant à Astrida, tendant à obtenir une licence
Mod. G. pour débiter de la bière en bouteilles, en son magasin
sis sur la parcelle n° II du centre de négoce de Ndago.

Astrida, le 7 Novembre 1950.-
L'Administrateur Chef du Territoire,
I. REISDORFF,